



## Plan antitabac : les buralistes craignent « le marché parallèle »

Rubrique : actualités - Date : vendredi 21 septembre 2012

### **Aube - Le plan antitabac préparé par le gouvernement fait réagir les buralistes, qui craignent un « phénomène de marché parallèle » mettant en péril leur commerce**

La ministre de la Santé Marisol Touraine a fait de la lutte antitabac l'une de ses priorités. Outre l'augmentation du prix du tabac de 6 % (soit en moyenne 40 centimes d'euros par paquet) qui rentrera en vigueur le 1er octobre prochain, le gouvernement prépare un plan antitabac sévère. La mise en place de paquets génériques, neutres, sans logo, et l'extension des zones non-fumeurs font partie des pistes envisagées par Mariso Touraine qui devrait donner les termes exacts de son plan dans les semaines à venir. Lequel plan qui fait vivement réagir les buralistes qui ont commencé à se mobiliser, récemment, en recouvrant de manière symbolique - d'un drap blanc - les présentoirs réservés aux cigarettes.

#### **Prohibition**

Président du syndicat des buralistes de l'Aube, Jean-Luc Plaisance fustige des « mesures hypocrites ». « Qu'on soit bien clair : je ne suis pas contre les objectifs de santé publique. Mais il faut arrêter de considérer que la question de la cigarette est seulement l'affaire des buralistes ! », critique-t-il. Pour ce buraliste, chaque augmentation du prix du tabac aurait, pour conséquence immédiate, la diminution de 8 à 10 % des ventes dans les tabacs français. Car dans les faits, les consommateurs vont s'approvisionner ailleurs. « Chaque augmentation déclenche un phénomène de marché parallèle », dénonce Jean-Luc Plaisance, qui n'hésite pas à associer le phénomène à de la « prohibition ». Pour être efficaces, les politiques de santé publique devraient être envisagées à l'échelle européenne. En d'autres termes, Jean-Luc Plaisance préconise une harmonisation des prix relatifs au tabac. « Les gens continuent à fumer, mais ils se fournissent là où c'est moins cher ! »

#### **Des aides & qui ne compensent pas**

Dans sa ligne de mire, les pays frontaliers, comme le Luxembourg, où les fumeurs, mais aussi les non-fumeurs, viennent se fournir en cigarettes, « par palettes et à des prix défiant toute concurrence », pour les revendre après. « Aujourd'hui, il est plus facile de vendre des cigarettes que de la drogue », remarque-t-il, en évoquant les affaires de contrebande de tabac qui, depuis quelques années, commencent à s'accumuler dans les tribunaux. Si les fumeurs vont se fournir ailleurs, les débitants, eux, voient leur chiffre d'affaires diminuer. Une situation toutefois prise en compte par l'État qui, en 2012, a signé, pour la troisième fois, un contrat d'avenir avec les buralistes destiné à soutenir leur activité. Au titre des mesures : aide de l'État sous forme de compensations, primes de service public de proximité & Mais, pour Jean-Luc Plaisance, le compte n'y est pas : « De 35 000 buralistes en 2000, nous sommes passés à 28 000 aujourd'hui. De nombreux commerces ont mis la clé sous la porte. » Face aux critiques de certaines associations antifumeurs dénonçant l'augmentation de la rémunération annuelle des débitants (qui serait passée de 29 070 à 38 560 EUR entre 2002 et 2007), Jean-Luc Plaisance rappelle qu'« en douze ans, nos charges ont triplé ». « L'État a compensé le manque-à-gagner sur le prix du tabac. Mais le reste n'a pas été pris en compte. Moins de monde qui achète des cigarettes signifie aussi moins de monde qui achète la presse ou les produits de la Française des jeux », souligne-t-il, en souhaitant que « l'État, qui touche 80 % sur le prix d'un paquet de cigarettes, nous respecte un peu ».

Blandine PROFFIT, Source : [l'est-éclair](#)